NOTE

Date : 07/10

Objet/sujet : Note sur les demandes de subventions

Quelles associations peuvent demander des subventions ?

Définition : Une subvention est une aide financière ou matérielle donnée par une entité publique ou privée pour réaliser un projet d'intérêt général.

Pourquoi demander une subvention ?

Une subvention peut permettre à une association de financer le développement de ces activités, la réalisation d'une action, réaliser un projet d'investissement ou contribuer au financement de son activité.

Quelle sont les différents types de subvention ?

La subvention de fonctionnement participe au fonctionnement global de l'association. Elle peut être en numéraire (versement d'une somme d'argent) ou en nature (mise à disposition de locaux, d'équipements, de formation, de moyen humain).

La subvention d'investissement permet à l'organisme subventionneur d'aider au financement de biens d'équipement de l'association.

Les subventions par action permettent de financer un projet spécifique mené par l'association.

Quels sont les prérequis pour faire une demande de subvention ?

Pour effectuer une demande de subvention, l'association doit être déclarée en préfecture et enregistrée au répertoire SIREN.

Fédération Sportive & Gymnique du Travail | 14 rue Scandicci 93508 Pantin Cedex | 01 49 42 23 19 accueil@fsgt.org | @FSGTofficiel | www.sportetpleinair.fr www.fsgt.org

Il est nécessaire de vérifier que les informations administratives de l'association soient à jour avant d'effectuer une demande de subvention.

Les étapes de la demande de subvention

Identifier les besoins de votre association

Avant de commencer la rédaction d'une demande de subvention, vous devez avoir une vision claire de vos besoins :

- Quels projets souhaites-vous financer (équipement, formation, événement, fonctionnement, ...) ?
- Quelle somme d'argent est nécessaire ?

Faire un budget au plus juste : demander des devis, garder les pièces justificatives, intégrer la masse salariale, les frais de déplacement, le coût de la communication, ... Evitez de surestimer les dépenses mais ne minimisez pas les coûts nécessaires à la réalisation.

Le montant de la demande de subvention ne doit pas excéder le coût de la mise en œuvre du projet. Cependant, il ne faut pas penser que tout le projet sera pris en charge par une subvention. Il faut trouver d'autres sources de financement (autres subvention, partenariats, fonds propres, etc.).

- Qui seront les bénéficiaires du projet ?

Recherche les organismes subventionneurs

Votre mairie, agglomération, département, région, établissements publics administratifs ou organisme de sécurité sociale peuvent être des organismes subventionneurs pour votre association.

Il est important de cibler ses demandes aux échelons les plus pertinent, par exemple pour les clubs, leur mairie et département et pour les comités les subventions d'état, de la région ou du département.

A savoir, il est possible de faire des demandes spontanées en plus des dispositifs structurés pour permettre la réalisation de projets ciblés qui sont en adéquation avec la politique du financeur.

Quelques exemples de source de financement :

- La **FDVA** (Fond pour le Développement de la Vie Associative) est un financeur potentiel souvent oublié, qui subventionne en particulier les petites et moyennes associations (article d'information : https://bit.ly/3RUWyaU). Peut financer des formations de bénévoles, financement de fonctionnement et des projets innovants.
- L'**ANS** (Agence Nationale du Sport) propose des dispositifs pour les associations sportives : Equipement sportif / Projet sportif territoriaux : financer l'emploi, les dispositifs « Prévention des

Fédération Sportive & Gymnique du Travail | 14 rue Scandicci 93508 Pantin Cedex | 01 49 42 23 19 accueil@fsgt.org | @FSGTofficiel | www.sportetpleinair.fr www.fsgt.org

Noyades et Développement de l'Aisance aquatique » et "Savoir Rouler à Vélo", des actions liées à la lutte contre toutes les formes de violences dans le sport, à la promotion du sport-santé… https://www.agencedusport.fr/aides-et-subventions#Vous_etes_une_association_a_vocation_sportive

  - Projet Sportif territorial :
- Être affiliée à la FSGT permet à une association de déclarer son appartenance à une fédération agréée Jeunesse et Sport et Jeunesse et Education Populaire. L'affiliation à la FSGT vaut agrément Jeunesse et Sports pour l'association. Il faut cependant faire la demande d'agrément Jeunesse et Education Populaire.
  - **Dispositif "Partenariat JEP"** : appel à projet de soutien aux associations agréées Jeunesse – Education populaire : mise en œuvre d'action favorisant l'engagement des jeunes (mobilité, accès aux responsabilités, promotion de l'engagement)

Dans votre recherche de financement, il ne faut pas oublier de regarder les appels à projets des financeurs privés (fondations privées ou entreprise) également.

Les thématiques potentielles pour une demande de subvention ou appel à projet (en fonction du projet mené par l'association) :

- QPV : quartiers prioritaires de la politique de la ville
- ZRR : zone de revitalisation rurale
- Handicap
- Ecologie
- Solidarité internationale
- Sport santé
- Agir contre les discriminations
- Réfugiés
- …

Conseils

- Il est important de faire une veille des appels à projets : consulter les appels à projets disponibles sur les sites Carenews, Admical ou Fondation de France par exemple (liste non exhaustive).
- Renseignez-vous sur les critères d'éligibilité avant de commencer la rédaction de votre dossier de subvention.
- Bien préparer le dossier en amont : recueillez tous les documents demandés par le subventionneur avant de commencer.

Fédération Sportive & Gymnique du Travail | 14 rue Scandicci 93508 Pantin Cedex | 01 49 42 23 19 accueil@fsgt.org | @FSGTofficiel | www.sportetpleinair.fr www.fsgt.org

Rédaction du dossier de subvention

La demande de subvention peut prendre différentes formes. L'organisme financeur peut demander de remplir un CERFA 12156*06 ou un dossier de subvention qui lui est propre.
Les demandes peuvent généralement se faire en ligne mais certains organismes peuvent demander un envoi courrier.
Le gouvernement a mis en place une plateforme, **Le Compte Asso**, pour la gestion générale des associations. Il est possible de faire certaines demandes de subvention directement sur la plateforme. Un tutoriel est disponible : https://lecompteasso.associations.gouv.fr/faq/le-tutoriel/

Le **Cerfa n°12156*06** comprend différentes parties :

- La nature de la demande
- Les informations de l'association : dénomination sociale, numéro RNA
- Les relations avec l'administration : agréments par exemple
- Les relations avec d'autres associations : affiliation à un réseau, à une union, à une fédération
- Les moyens humains de l'association
- Le budget de l'association
- L'objet de la demande : description de son projet, des objectifs, des bénéficiaires, des moyens matériels et humains dont le projet a besoin, du budget prévisionnel du projet

Une notice est disponible en ligne pour vous accompagner dans la rédaction du CERFA 12156*06.

Conseils dans la rédaction de votre demande de subvention

- Il faut adapter la demande à l'organisme subventionneur : chaque financeur a ses propres critères. Renseignez-vous sur les priorités de l'organisme pour adapter la présentation de votre projet en fonction de leurs attentes. Le contenu doit répondre aux critères demandés par l'appel à projet ou la demande de subvention.
- Rester clair et concis dans la rédaction de votre dossier de subvention. N'utiliser pas un langage trop technique, les financeurs ne sont pas forcément des spécialistes de votre activité. Utilisez un langage accessible à tous pour garantir une bonne compréhension de votre projet.
- Préciser le contexte : présentation de l'association (nom du club et date de création, nombre de licenciés et bénévoles, nombre d'adhérents, etc.), ses valeurs, son organisation et ses responsables.
- Description du projet et son intérêt : la problématique rencontrée et comment l'association y répond, ce que le projet va apporter, les bénéficiaires, un calendrier et un territoire de mise en œuvre.

Fédération Sportive & Gymnique du Travail | 14 rue Scandicci 93508 Pantin Cedex | 01 49 42 23 19 accueil@fsgt.org | @FSGTofficiel | www.sportetpleinair.fr www.fsgt.org

- Budget prévisionnel : il doit être clair et détaillé cela renforce la crédibilité de votre demande et aide à montrer la transparence du projet. Indiquez le montant de la subvention demandée.
- Impact attendu : expliquez en quoi la subvention aidera à atteindre vos objectifs et quel impact elle aura sur votre association mais aussi sur votre territoire.
- Que ce soit via le CERFA 12156*06 ou un dossier spécifique au subventionneur, le dossier de subvention doit être complet et permettre de se démarquer. N'envoyer pas une demande incomplète ou non conforme aux critères de l'organisme. Les financeurs reçoivent beaucoup de demandes de subvention et votre dossier pourrait être éliminé d'emblée.

Les documents à joindre à la demande

Chaque subventionneur a ses exigences, mais généralement les pièces suivantes sont demandées :

- Les statuts de l'association
- Le dernier bilan financier
- Un RIB (Relevé d'Identité Bancaire)
- Une preuve d'assurance

Les délais et le suivi de la demande

Vous devez respecter les délais de dépôts de dossier fixés par les organismes subventionneurs.
Il n'y a pas de délai fixe pour déposer une demande de subvention. Vous devez vous renseigner auprès de l'entité. De manière générale, il est préférable de demander une subvention l'année N-1.

Une fois votre demande soumise, vous pouvez vous assurer de la bonne réception de votre dossier en contactant l'organisme subventionneur.
Il est possible que l'organisme vous demandes des précisions ou d'autres documents.

Informations à savoir :

- Prouver que les dépenses engagées sont conformes à l'objet de la subvention : compte rendu financier à transmettre au subventionneur (le délai de transmission peut varier en fonction des financeurs).
- Au-delà de 23 000€, une convention devra être conclue et fixera l'objet de la subvention, son montant ainsi que les modalités de versement et son utilisation.

Fédération Sportive & Gymnique du Travail | 14 rue Scandicci 93508 Pantin Cedex | 01 49 42 23 19 accueil@fsgt.org | @FSGTofficiel | www.sportetpleinair.fr www.fsgt.org